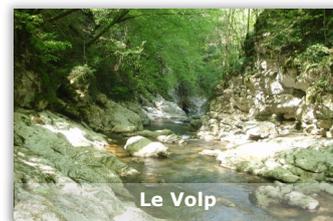


SYCOSERP

Syndicat Couserans Service Public



Le Salat



Le Volp

SOMMAIRE



Daniel ARTAUD
Président du SYCOSERP

EDITO

Mesdames, Messieurs, Chèr(e)s collègues,

Comme l'an dernier, j'ai l'honneur de vous adresser le bulletin annuel du syndicat SYCOSERP.

Cette année 2019 a été une année intense en préparation de dossiers que nous impose la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) tout en maintenant le suivi régulier de nos rivières et la réalisation de travaux.

Le conseil syndical s'est impliqué très fortement sur tous ces dossiers et je l'en remercie :

- * PAPI d'Intention (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations),
- * Étude du traitement du méandre du Salat à Mane et Salies-du-Salat
- * Etude sur l'optimisation des usages du Lez,
- * Natura 2000, etc.

Tous ces dossiers ont obtenu l'avis favorable de tous les services financeurs grâce à la technicité et au travail des techniciens du SYCOSERP.

Le principal de ces dossiers est le PAPI d'Intention dont nous sommes lauréats depuis le 12 septembre 2019, avec un lancement des actions sur la période 2020-2022. Trois ans d'études et réalisations qui vont nous permettre d'identifier et d'étudier le risque inondation sur le bassin-versant du Salat, mais nous travaillons aussi sur le bassin-versant du Volp en étude interne par le SYCOSERP.

A ce sujet, la Communauté de Communes du Volvestre a demandé l'adhésion au SYCOSERP concernant les communes de Gensac-sur-Garonne, Lahitère et Saint-Christaud.

Dans un souci de toujours avancer, c'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de conduire le syndicat SYCOSERP vers l'avenir !

Le Président, Daniel ARTAUD

<i>Plan d'Actions et de Prévention des Inondations</i>	<i>p.2</i>
<i>Les travaux d'entretien annuels</i>	<i>p.3</i>
<i>Suivi et traitement sélectif d'espèces indésirables</i>	<i>p.4</i>
<i>Expertise seuil dégradé Opération coordonnée Salat</i>	<i>p.5</i>
<i>Suppression de dépôts polluants Restauration de zones humides</i>	<i>p.6</i>
<i>Animation site Natura 2000 Salat</i>	<i>p.7</i>
<i>Etude sur le bassin du Lez</i>	<i>p.8</i>

Plan d'Actions et de Prévention des Inondations ou PAPI

AXE 5 DU PPG Prévention des inondations

Le SYCOSERP compétent pour l'ensemble de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a entrepris une phase d'expertise de la vulnérabilité du bassin du Salat face aux inondations. L'étude « diagnostic » lancée en avril 2018 a révélé que :

- 7 800 personnes vivent en zone inondable sur le bassin du Salat dont 3 400 à Saint-Girons, un peu plus de 900 sur Lorp et Caumont, 830 à Salies-du-Salat et 640 à Prat-Bonrepoux.

- des dégâts importants ont été constatés sur les crues historiques de 1875, 1937 et 1977 avec 1 victime en 1937 et en 1977.

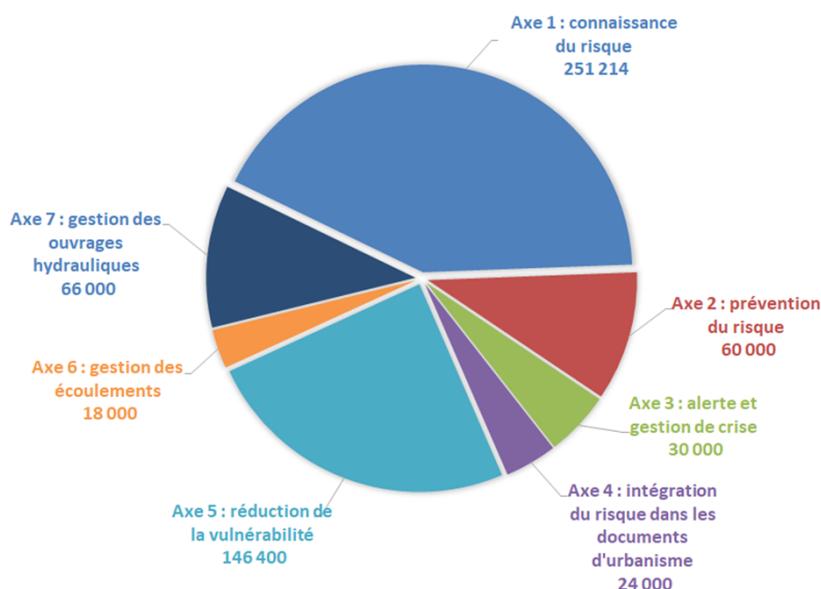
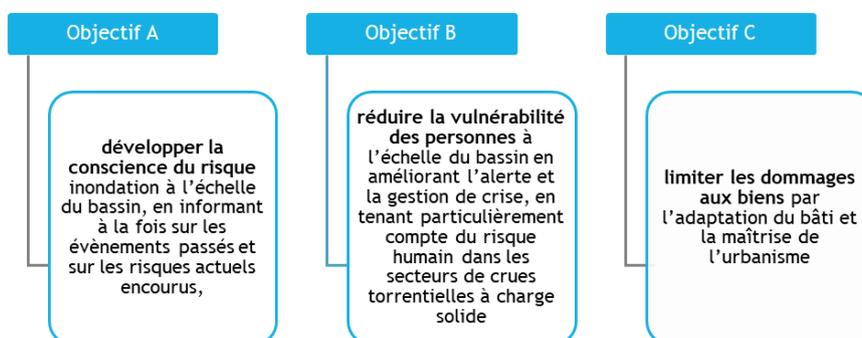
- 224 arrêtés de catastrophes naturelles (CATNAT) ont été pris depuis 1988 dont 77 pour la crue de 1992.

Face à ce constat, les élus ont fait le choix de se lancer dans un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'Intention.

Qu'est-ce qu'un PAPI d'Intention ?

C'est un programme d'études et d'actions afin d'élaborer une stratégie assortie d'un programme de travaux qui seront à définir, estimer et justifier dans le cadre d'un futur PAPI complet.

En effet, le SYCOSERP a souhaité engager une démarche PAPI pour aider les collectivités à avancer sur la prévention des inondations grâce à un appui technique, une mutualisation des moyens et la sollicitation de subventions des partenaires financiers (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau, ...). Les 3 objectifs principaux de ce PAPI d'Intention sont :



Ce programme bâti sur 7 axes avec 33 fiches actions va débuter en 2020 pour une durée de 3 ans. Coût prévisionnel : 866 000 € TTC.

Il est cofinancé par plusieurs organismes :

Plan de financement :

- Etat : 44 %
- Agence de l'Eau : 7 %
- Conseils Dép. 09/31 : 3 % / 1 %
- Région Occitanie : 14 %
- SYCOSERP : 31 %

n°	secteur	population	nb bâtis	commentaires
Les secteurs à enjeux importants				
1	Saint-Girons (Salat, Lez, Baup)	3 431	91	dont 436 sur le Lez et 24 sur le Baup
2	Lorp et Caumont (Salat)	918	80	
3	Salies-du-Salat	834	45	
4	Prat-Bonrepoux	643	56	
Les secteurs à enjeux modérés à forts				
5	Lorp (versants sud)	228	19	
6	Castagnède/La Bastide	221	21	
7	Mazères	186	19	
8	Mane	147	12	
9	Setx (Salat)*	91	19	amont confluence Garbet
10	Soueix (Salat)*	83	17	aval confluence Garbet
11	Lacave	80	8	
12	Saint-Lizier	64	9	
Les vallées à enjeux dispersés ou particuliers				
13	Lez aval (hors Saint-Girons)*	202	44	
14	Garbet*	192	62	dont 60 à Aulus
15	Arbas**	102	30	dont 50 à Arbas
16	Lez amont*	99	45	
17	Alet*	56	26	
18	Bouigane*	44	20	
19	Salat amont*	23	10	dont 18 à Salau
20	Arac*	15	15	
TOTAL		7 659	648	
21	autres enjeux isolés	131		

* : risque torrentiel en secteur de montagne
** : les crues de l'Arbas sont considérées comme rapides et à forte vitesse

Les travaux d'entretien annuels de la végétation Programmation 2018

AXE 2 DU PPG
Gestion de la végétation
et du lit des cours d'eau

♦ *Marché de travaux 2018, cinq lots attribués : linéaire 144 kms, coût 206 560 € HT*

- N°1 : Arac et affluents = Entreprise NOUREAU ; Travaux du 25 avril au 5 juin et du 22 octobre au 29 novembre 2019.
- N°2 : Le Garbet = Entreprise SATF ; Travaux du 4 mars au 11 avril 2019.
- N°3 : Lez et affluents = Entreprise SATF ; Travaux du 15 janvier au 1 mars 2019.
- N°4 : Arbas et affluents, Raux de l'Espone et Pyrène = Entreprise NOUREAU ; Travaux du 14 janvier au 23 avril et du 17 septembre au 21 octobre 2019.
- N°5 : Dégâts intempéries BV Volp et Lens = Entreprise NAUDIN ; Travaux du 21 février au 5 avril. Reprise depuis le 3 septembre 2019.

♦ *La mise à disposition du personnel de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées : linéaire 24.55 kms, coût 27 235 € HT*

Faisant suite à quelques contraintes administratives, la convention qui cadre les travaux dédiés aux ex-brigades des cantons d'Oust et Castillon a pu être signée au mois de septembre pour une période allant jusqu'à fin décembre 2020. La programmation 2018 débutée en octobre se termine ce mois-ci et la programmation 2019 commencera dès le mois de janvier.

♦ *Réserve forfaitaire pour travaux urgents : coût 20 090 € HT*

- Un énorme peuplier tombé dans le Salat à Saint-Girons enlevé par l'entreprise SOFOPA en octobre 2018 et valorisé par l'entreprise SEBSO.
- Plusieurs embâcles dégagés du Volp en urgence à Sainte-Croix-Volvestre faisant suite à la crue du 16 juillet 2018.
- Trois îlots traités à la pelle mécanique par l'entreprise NAUDIN sur le Garbet (à Aulus-les-Bains et Oust) et sur le Lez (à Sentein) en avril 2019.



L'Arac-pendant travaux



Le Garbet-pendant travaux



Le Lez-avant travaux



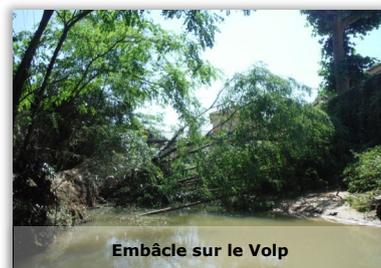
L'Arbas-après travaux



Le Lens-avant travaux



Peuplier dans le Salat



Embâcle sur le Volp



Ilot Oust-fin travaux



Ilot Aulus-pendant travaux

Subventions tranche exceptionnelle lot 5 :

- Agence de l'Eau : 40 %
- Conseils Dép. 09/31 : 20 %
- Région Occitanie : 20 %

Subventions autres travaux :

- Agence de l'Eau : 60 %
- Conseils Dép. 09/31 : 15 à 20 %



Ilot Sentein-avant travaux



Ilot Sentein-après travaux

Suivi et traitement sélectif d'espèces indésirables

AXE 3 DU PPG Gestion des espèces invasives

Aussi appelées Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), ces espèces qu'elles soient végétales ou animales sont à surveiller et à traiter au cas par cas. Leur pouvoir de prolifération est tel qu'elles peuvent concurrencer directement les espèces autochtones (modification de la biodiversité locale) et créer des impacts sur le milieu (berges dégradées, fixation des îles, etc.).

Pour les espèces animales, notre territoire est aujourd'hui concerné par le ragondin et l'écrevisse américaine « signal » mais c'est surtout pour les espèces végétales que notre syndicat s'inscrit comme acteur en complément de nos interventions sur la végétation : certaines espèces sont implantées depuis plus ou moins 20 ans comme *le Buddleia de David* sur les hauts bassins du Lez et du Salat et *la Renouée du Japon* sur le bassin de l'Arac, et alors la lutte paraît perdue d'avance ; c'est pourquoi le SYCOSERP compte agir raisonnablement et ponctuellement dans des zones à enjeux et/ou de manière expérimentale. En outre, face aux espèces émergentes, la surveillance et l'actualisation des connaissances pour un éventuel contrôle, notamment en partenariat avec tous les services concernés (communes, service des routes, etc.), doit être un objectif majeur de notre syndicat. Ainsi, nous sommes partenaires du réseau PLANPEE du conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées via son site internet (<http://pee.cbnpmp.fr>) et demandons régulièrement de l'aide à l'Association des Naturalistes Ariégeois (ANA).

Renouée du Japon-Camping de Biert sur l'Arac

Secteur à enjeu touristique et paysager
Massif peu important (environ 20m)

Un massif s'est placé au pied de la protection de berge contre les crues créée en 2004 (génies civil et végétal) et certains plants sont situés au pied de gros blocs d'enrochement dans le lit mineur soumis aux hautes eaux et crues, donc **très difficile à traiter totalement à moindre coût et sans menacer l'ouvrage**.



En juin 2018, l'équipe du Sycoserp s'est associée à la commune (élu + 2 agents techniques) pour arracher les plants et brûler les rémanents sur place sur une demi-journée. La commune s'est également engagée à pratiquer un brûlage régulier pour épuiser les rejets à l'aide de son désherbeur thermique.

Buddleia de David-Berges du Lez à Sentein

Secteur de haut-bassin (pouvoir disséminant)
Linéaire conséquent pour l'expérimentation

Les pieds de Buddleia ou « arbre aux papillons » sont implantés depuis plusieurs décennies. Cette espèce se reproduit par semis (3 millions de graines par an et par pied qui peuvent rester viables de nombreuses années !), par bouturage à partir de fragments de tiges disséminés par les crues ou l'homme. Elle rejette également très vigoureusement après une coupe.



En janvier 2019, le syndicat a expérimenté l'arrachage de nombreux pieds afin de réduire l'apport de graines nouvelles. Ce test a eu lieu sur l'amont du bassin du Lez sur environ 900 m où cette espèce est quasiment monospécifique (pas ou peu de concurrence) ; cette opération sera poursuivie cet hiver pour 900 m supplémentaires afin d'avoir une zone test conséquente. A noter que **ce projet s'associe à une action de reconstitution de ripisylve** dans le but de concurrencer de nouveaux plants issus du stock de graines présentes dans le sol. Cette action sera présentée dans notre prochain numéro.

Plante exotique envahissante émergente : l'Ambroisie

Un **plan d'actions national de lutte** contre cette plante fortement allergisante a été lancé en Ariège fin 2017 par l'ARS. Le syndicat a bénéficié de la formation en 2018 permettant d'identifier **deux espèces distinctes, l'ambroisie trifide envahissant plutôt les champs et l'ambroisie à feuilles d'armoise envahissant les bords de rivière** que l'on peut facilement confondre avec l'armoise commune. Des supports pédagogiques et une plate-forme de signalement ont été présentés ⇒ www.signalement-ambroisie.fr



Faisant suite à cette formation, le secteur aval des berges du Salat et du Volp a été parcouru en août (stade mature avant pollen allergisant) pour vérifier la présence de l'ambroisie à feuilles d'armoise. Il n'a été observé que des armoises communes. La plate-forme est régulièrement consultée pour vérifier si des signalements se rapprochent des bassins-versants.

En tant que partenaire privilégié de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le SYCOSERP a accepté de se porter maître d'ouvrage d'études (pour des projets d'effacement de seuils dégradés ou sans usage) ou simple animateur d'opérations initiées par l'agence.

AXE 4 DU PPG
Rétablir la continuité écologique

Expertise seuil dégradé

Le Moulin du Rouard à Sainte-Croix-Volvestre sur le Volp

Durant l'étude hydromorphologique des bassins versants du Salat et du Volp, un état des lieux des seuils a été effectué. 253 seuils sur les bassins versants du Salat et du Volp ont été recensés et **34 seuils présentent un état inquiétant concernant la stabilité et la pérennité de l'ouvrage**. Depuis, le SYCOSERP a ainsi surveillé plusieurs ouvrages dont le seuil du Moulin du Rouard sur le Volp dont la pérennité est fortement compromise.

Ce seuil présentait en rive droite une brèche et un début de contournement du Volp par cette rive. A l'occasion d'une crue importante en 2018, la brèche s'est totalement ouverte et l'érosion a créé un effondrement de berge jusqu'à menacer la route départementale (talus restant d'environ 5 m) : le SYCOSERP a alors alerté le propriétaire de l'ouvrage, la DDT 09 et le Conseil départemental de l'Ariège.



Le seuil en 2016



Le seuil après la crue de 2018



Pendant travaux



Après travaux

Après une période de concertation entre tous les acteurs, les travaux de démolition de l'ouvrage ont pu être réalisés par le propriétaire avec l'appui technique du syndicat.

Opération coordonnée Salat

Le SYCOSERP est l'animateur de l'opération coordonnée de **restauration de la continuité écologique des rivières Salat et Arac dans le cadre du classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2**. Il s'agissait de **rouvrir 65 km sur le Salat et 20 sur l'Arac à la libre circulation piscicole**, en exigeant des propriétaires d'ouvrages faisant obstacles, d'effectuer des travaux d'aménagement pour être conformes avec la réglementation au 1er janvier 2019, tout en bénéficiant d'une subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le rôle du syndicat a été de contacter tous les microcentraliers, en rencontrer certains pour suivre l'avancement des projets ou des travaux, établir la stratégie et l'avancement de l'opération avec les services d'Etat et l'Agence de l'Eau et organiser les comités de pilotage dont le dernier a eu lieu le 10 décembre 2018.



Passe à poissons-centrale Mengès Salies-du-Salat



Dévalaison-centrale Palètes Saint-Girons

Cette opération coordonnée sur le Salat et l'Arac aura permis de réaliser 9 passes à poissons, 11 dévalaisons, 1 effacement d'ouvrage pour 5 400 000 € de travaux et 1 900 000 € d'aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Suppression de dépôts polluants

AXE 7 DU PPG
Préserver la qualité de l'eau

La décharge de Bouynéous

Le SYCOSERP a supprimé une décharge dans le lit d'un cours d'eau sur le territoire du site classé du bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp. Concernant cette action, il a fallu trouver les financements mais surtout caler la réalisation technique de ce chantier réalisé par l'association ISCRA et auquel les agriculteurs locaux ont participé en mettant à disposition leurs tracteurs et leurs remorques pour notamment extraire les déchets les plus lourds et volumineux (carcasses de voiture). **Coût : 3 944 € TTC.**



Avant travaux



Après travaux

Subventions :

- Agence de l'Eau : 60 %
- Conseils Dép. 09/31 : 15 à 20 %

Déchets dans le lit du Lez (crue du 8 mai 2018)

La crue du 8 mai 2018 sur le haut bassin du Lez a fortement érodé certaines berges et emporté un hangar avec un 4X4 et un camping-car dont on retrouve de nombreux déchets dans le lit du cours d'eau, sur environ 1,5 km entre Lascoux et les Espérris. Le SYCOSERP prévoit de mener cette action durant l'hiver 2019/2020. **Coût prévisionnel : 5 000 € TTC.**



Nombreux déchets dans le Lez
déposés par la crue du 8 mai 2018

Restauration de zones humides

Le SYCOSERP s'est attaché à mettre en place une coopération avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) et l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA), sur la base de leur inventaire conjoint des zones humides de l'Ariège et du guide technique qui en a découlé transmis en mars 2017. L'intégration de ce travail s'est traduite par plusieurs échanges avec les agents du PNR concernant par exemple :

- le projet de réouverture d'une carrière à Saint-Lary (mesures compensatoires à trouver)
- les zones humides dégradées ponctuelles qui pourraient concerner les bassins-versants, le lien avec le monde agricole (MAEC)



Visite de l'Agouère de Galy avec la Fédération pastorale de l'Ariège

- des projets de restauration et valorisation d'anciennes rigoles d'irrigation classées cours d'eau :

Celle située en tête du bassin de l'Arac, appelée « Agouère de Galy » a fait l'objet d'une expertise particulière avec la fédération pastorale dans le cadre du projet de restauration mené par le Syndicat des Montagnes Massat-Le Port (restauration hydraulique et valorisation patrimoniale).

Longue d'environ 5 kms et s'échelonnant à flanc de versant au dessus du hameau de Liers de 1350 m à 1200 m environ, elle servait à l'irrigation des terres agricoles et du bétail via des busages répartiteurs et un bassin final (Gour de Souil).

Une visite de terrain a eu lieu en juillet 2018 et le SYCOSERP a rédigé une note prescriptive de travaux permettant d'évaluer les contraintes, coûts et priorités du projet.

Animation site Natura 2000 SALAT

AXE 8 DU PPG
Organiser la gestion intégrée

Le site Natura 2000 « Garonne Ariège Hers Salat Pique et Neste » dont le document d'objectifs (DOCOB) initial date de 2009 sur les seules entités Ariège, Hers et Salat, a évolué en décembre 2017 faisant suite à l'intégration de l'entité « Garonne ». Il en a découlé en 2018 une nouvelle dénomination du site : « Garonne en Occitanie » et l'engagement d'une nouvelle phase d'animation d'une durée de trois ans renouvelable. L'animation sur le Salat a débuté fin 2010 sous le compte de l'Etat (Fédération de Pêche 09, MIGADO, ANA). Depuis 2018, l'animation est confiée au SMEAG avec délégation au SYCOSERP, animateur territorial sur un linéaire d'environ 60 km de la confluence avec le ruisseau Hoque du Champ en amont à Couflens (09), à la confluence avec la Garonne en aval à Roquefort-sur-Garonne (31).

- * 2 départements, 28 communes
- * 12 habitats naturels sur 226 ha dont 59 % sont d'intérêt communautaire
- * Des espèces piscicoles sédentaires : ombre commun, toxostome, lamproie de Planer, chabot
- * Des mammifères : loutre d'Europe, desman des Pyrénées, chauves souris
- * Des insectes : grand capricorne et lucane cerf volant
- * De grands enjeux : la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, l'amélioration de la qualité de l'eau, l'information et la sensibilisation et le rétablissement de la continuité écologique.
- * Un programme d'actions comprenant 59 actions pour répondre aux enjeux
- * Des « contrats Natura 2000 » établis sur 5 ans sur la base du volontariat : les exploitants agricoles ou forestiers qui adaptent leur mode de gestion pour favoriser la conservation des milieux naturels et des espèces peuvent bénéficier d'aides. Exemple : le maintien des pratiques de fauche pour conserver les prairies maigres en bord de cours d'eau
- * La signature de la charte Natura 2000 par les propriétaires engagés pour 5 ans : elle ouvre droit à exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- * Des évaluations d'incidences : tout porteur de projet dont les aménagements pourraient affecter le site doit évaluer les incidences sur le milieu et le cas échéant prévoir des mesures compensatoires



NATURA 2000
Garonne
EN OCCITANIE
Ariège - Hers - Salat - Pique - Neste



SBGH
Syndicat du Bassin
Du Grand Hers

SYCOSERP
Syndicat Couserans Service Public



Un projet de contrat forestier à Mazères-sur-Salat

Dans le cadre d'un aménagement global d'une portion de berge du souhaité par la commune sur des parcelles acquises récemment, un **projet de contrat est en réflexion pour restaurer la ripisylve dégradée** par des espèces cultivées (peupliers, robiniers, etc.) et envahissantes (Renouée du Japon, bambou).

Le coût exorbitant du traitement de la Renouée a conduit à envisager une solution d'éco pâturage avec des chèvres, plus longue à mettre en œuvre mais qui donne de très bons résultats notamment sur la rivière Ariège. Pour le moment, aucun prestataire n'a été trouvé mais la commune réfléchit aussi à une réalisation en régie.



La berge à Mazères-sur-Salat concernée par le projet

L'opération annuelle de ramassage des déchets

Pour sa 3^e édition organisée le samedi 2 mars 2019, ce sont 40 à 50 bénévoles venant d'horizons variés et toutes générations confondues (pêcheurs, membres du Haut-Couserans kayak-club, adhérents de l'ANA, amis du PNR et particuliers) qui se sont joints à l'équipe animatrice du site « Natura 2000 rivière Salat ». **Le ramassage 2019 sur un tronçon d'environ 10 km entre Mercenac et La Bastide du Salat a battu le cumul des années 2017 et 2018 (2,4 T) avec 2,7 tonnes de déchets** : ferraille, verre, canettes, aérosols, plastiques, cuisinière, tissus, etc., traités en déchetterie grâce au partenariat avec la communauté de communes Couserans-Pyrénées.



L'équipe posant devant la récolte « record » 2019

Etude sur le bassin du Lez

AXE 8 DU PPG
Organiser la gestion intégrée

L'étude hydromorphologique des bassins versants du Salat et du Volp a mis en évidence les pressions sur le régime hydrologique du Lez. Comme on peut le constater sur la figure ci-dessous, les **variations des débits du Lez sont très importantes au cours d'une même journée**. Ce phénomène n'est pas sans conséquence sur la population piscicole ou les activités humaines.



Légende

— Engomer [Balaguères]

Face à ce constat et en relation avec les services de l'Etat, le SYCOSERP a souhaité lancer une **étude sur l'optimisation des usages du Lez**.

Cette étude a pour objectif de :

- 1- Réaliser l'état des lieux de l'hydrologie du bassin versant,
- 2- Analyser la propagation du signal d'une éclusée sur le Lez sur une année hydrologique,
- 3- Réaliser l'état des lieux sur les dispositifs de régulation et de restitution du débit réservé de chaque seuil, microcentrale,
- 4- Définir le Débit Minimum Biologique (DMB),
- 5- Proposer des solutions permettant l'amélioration des usages du Lez.

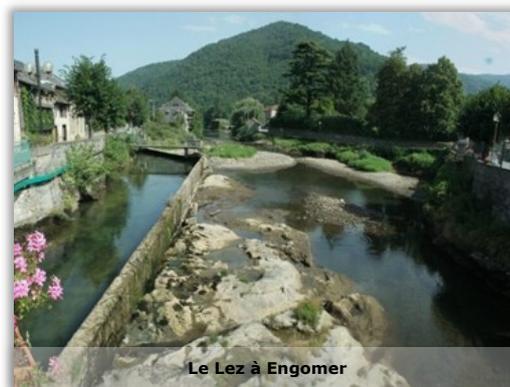
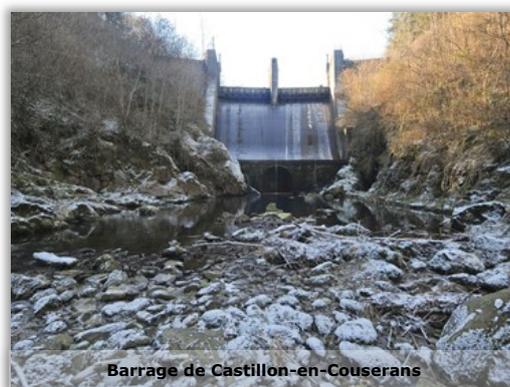
Cette étude a été confiée au bureau d'études ECOGEA basé à Muret pour un **montant de 50 844 € TTC** et a débuté en novembre 2018.

Subventions :

- Agence de l'Eau : 70 %
- Fédération de Pêche de l'Ariège : 10 %
- SYCOSERP : 20 %

L'année 2019 a été consacrée à la phase d'état des lieux qui nécessitait la mesure de la propagation du signal d'une éclusée sur le Lez sur une année hydrologique complète.

Début 2020 aura lieu la restitution de cet état des lieux que devra partager l'ensemble du comité de pilotage.



SYCOSERP
Rue Trinqué
09200 SAINT-GIRONS

05.34.14.01.73

secretariat@sycoserp-couserans.fr

www.sycoserp-couserans.fr

L'équipe à votre écoute

Isabelle ESCAICH
Accueil-Secrétariat-Comptabilité

Gilles DOMENC
Directeur du syndicat

Technicien rivière Secteur Salat médian et aval, Lez
Réfèrent GEMAPI, PAPI, Continuité écologique

Jonathan APARICIO
Technicien rivière Secteur Volp, Bouigane, Lens, Arbas,
et autres affluents du Salat médian et aval
Réfèrent SIG, projets en lien avec le monde agricole

Peggy GUERIN
Technicienne rivière Secteur Arac et Salat amont
Réfèrent biodiversité, Natura 2000, communication

Bulletin publié par le SYCOSERP

Directeur de publication : Daniel ARTAUD — Rédaction, mise en page et photos : SYCOSERP — Impression : Imprimeries FABBRO 09200 SAINT-GIRONS, sur papier PEFC, Imprim'Vert.